



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)

# Bienvenue !

Bureau des déléguées et délégués  
22 janvier 2025

# Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Ratification du procès verbal de la réunion du 18 décembre 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Comité d'élection;
5. Santé et sécurité au travail;
6. Projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant – partie 2;
7. Journée internationale des droits des femmes;
8. Informations;
9. Questions diverses....;
10. Nouvelles de mon milieu.

## **8. Informations:**

- A. Changement de date du BDD d'avril
- B. Affectations 2025-2026
- C. Calendriers scolaires
- D. Résultats 2<sup>e</sup> sondage de l'OPP
- E. Signature des cartes électroniques
- F. Rabais aux membres de L'APL
- G. Courrier APL à venir

# 3. Présentation des nouveaux membres

# 3. Nouveaux membres

# 4. Comité d'élection

## 4. Comité d'élection – 4 juin 2025

### 5 postes à combler :

- ❖ Présidence;
  - ❖ Secrétaire;
  - ❖ 2 scrutateurs;
  - ❖ 1 scrutateur substitut.
- Attention = si vous pensez vous présenter à un des postes du conseil exécutif, bien qu'on ne sache pas encore lesquels seront à combler, il serait préférable de NE PAS donner votre nom pour le comité d'élection.

# 5. Santé et sécurité au travail

# 5. Santé et sécurité au travail

## Organigramme des comités de santé et de sécurité du travail



APL: Association des professeurs de Lignery

CSS: Comité de santé et de sécurité

FGA: Formation générale aux adultes

FP: Formation professionnelle

SST: Santé et sécurité du travail

SRH: Service des ressources humaines

SPPM: Syndicat des Professionnelles et Professionnels de la Montérégie (CSQ)

TES: Technicienne et technicien en éducation spécialisée

SCFP: Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Centre de services  
scolaire des  
Grandes-Seigneuries

Québec



# 5. Santé et sécurité au travail

## Quoi faire quand je détecte une problématique dans mon milieu de travail:

1. J'en informe ma direction;
  - ❖ Rapport accident / incident / passé proche
  - ❖ Courriel ou rencontre
2. Je documente la situation (photos, ...);
3. J'informe L'APL afin de valider les interventions possibles.
  - ✓ Plainte, signalement, ouverture de dossier...

The logo for CNESST (Commission québécoise de la santé et de la sécurité du travail) is displayed in green. It consists of the word "CNESST" in a bold, sans-serif font, with a horizontal line underneath.

# **6. Projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant – partie 2**

## Projet visant à atténuer les effets de la rareté de personnel enseignant (hors-convention)

### Nouveau – Partie 2 : Maintien du contrat durant le retour progressif

La partie 2 « *Maintien du contrat durant le retour progressif* » du projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant permet de:

- Faciliter le retour progressif de la personne enseignante;
- Garder en poste la personne enseignante remplaçante, jusqu'au retour à temps plein de la personne enseignante en retour progressif, en maintenant le pourcentage initial de son contrat:
  - Compléter le contrat de la personne enseignante remplaçante par d'autres tâches compatibles avec ses qualifications, son expérience et son horaire de travail. Ces autres tâches peuvent se faire **dans la classe** de la personne enseignante en retour progressif **ou non**;
- ❖ Malgré ce qui précède, l'obligation prévue à la clause 5-1.13 C) s'applique (voir la clause au verso).

#### Étapes à suivre:

- La direction d'établissement doit communiquer avec Isabella Coloccia lorsqu'elle est avisée du retour progressif d'une personne enseignante;
- La direction devra par la suite prévoir une rencontre avec les personnes concernées pour présenter les options et compléter le présent formulaire s'il y a lieu;
- Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des personnes enseignantes souhaite modifier l'organisation, une rencontre avec la direction devra avoir lieu. À ce moment, l'organisation pourrait ainsi être modifiée et, s'il y a entente, un nouveau formulaire devra être complété;
- Le SRH s'assurera d'imputer les sommes prévues pendant le retour progressif dans le budget centralisé du projet pénurie (mesure 15179) et d'en faire la reddition de compte ainsi que le bilan;
- Acheminer une copie au Service des ressources humaines ([srh\\_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:srh_enseignants@cssdgs.gouv.qc.ca)) ainsi qu'à L'APL [z27\\_lignery@aplcsq.net](mailto:z27_lignery@aplcsq.net).

#### 1. CHOIX DES TÂCHES POUR LE MAINTIEN DU POURCENTAGE DE CONTRAT INITIAL :

- ➔ Les fonctions choisies seront applicables en fonction de la tâche initiale attribuée au remplacement de la personne en retour progressif (respect de l'ensemble de la tâche TE, ATP).
- ➔ Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des personnes enseignantes souhaite modifier l'organisation, une rencontre avec la direction devra avoir lieu. À ce moment, l'organisation pourrait ainsi être modifiée et, s'il y a entente, un nouveau formulaire devra être complété.

## 6. Projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant – partie 2

**A2425-BD-25**

## 6. Projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant – partie 2

### Disposition actuelle de la convention collective concernant le maintien du contrat de la personne remplaçante lors du retour progressif de la personne remplacée:

#### 5-1.13 C)

- C) Malgré le 1<sup>er</sup> alinéa du paragraphe A), dans le cas d'un retour progressif lors d'une période d'invalidité visée au paragraphe B) de la clause 5-10.27, les dispositions suivantes s'appliquent :
- 1) si le retour progressif de l'enseignante ou l'enseignant absent débute durant les 100 premiers jours de l'année de travail, l'enseignante ou l'enseignant à temps partiel qui le remplace, a le choix de poursuivre ou non le remplacement à compter du retour progressif, dans la mesure où ce choix est exercé avant que ne débute la période initialement fixée pour le retour progressif;
  - 2) si le retour progressif de l'enseignante ou l'enseignant absent débute durant les 100 derniers jours de l'année de travail, l'enseignante ou l'enseignant à temps partiel doit poursuivre le remplacement jusqu'au retour à temps complet de l'enseignante ou l'enseignant absent;
  - 3) **durant le retour progressif de l'enseignante ou l'enseignant absent, le centre de services complète le contrat de l'enseignante ou l'enseignant à temps partiel lorsque d'autres tâches sont disponibles et qu'elles sont compatibles avec ses qualifications, son expérience et son horaire de travail.**

## 6. Projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant – partie 2

### Nouveau – Partie 2 : Maintien du contrat durant le retour progressif

La partie 2 « *Maintien du contrat durant le retour progressif* » du projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant permet de:

- Faciliter le retour progressif de la personne enseignante;
  - Garder en poste la personne enseignante remplaçante, jusqu'au retour à temps plein de la personne enseignante en retour progressif, en maintenant le pourcentage initial de son contrat;
    - Compléter le contrat de la personne enseignante remplaçante par d'autres tâches compatibles avec ses qualifications, son expérience et son horaire de travail. Ces autres tâches peuvent se faire **dans la classe** de la personne enseignante en retour progressif **ou non**;
- ❖ Malgré ce qui précède, l'obligation prévue à la clause 5-1.13 C) s'applique (voir la clause au verso).

## 6. Projet visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant – partie 2

**Cocher les tâches proposées aux personnes enseignantes pour maintenir le pourcentage du contrat initial et faciliter le retour progressif :**

- A.** Les deux personnes enseignantes sont présentes en même temps dans la classe et se partagent les responsabilités en tout ou en partie (implique l'adhésion des deux personnes enseignantes).  
Précisez : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
- B.** Décloisonnement dans le groupe du contrat (implique l'adhésion des deux personnes enseignantes);
- C.** Décloisonnement dans d'autres groupes <sup>1</sup>;
- D.** Support à d'autres personnes enseignantes (par exemple, enseignement ressource) <sup>2</sup>;
- E.** Suppléance dans l'école en fonction des CL à l'horaire dans la tâche <sup>3</sup>;
- ❖ **Dans tous les cas, si la personne enseignante en retour progressif quitte à nouveau, la personne remplaçante reprend sa tâche et ce projet prend fin. Inscrire la date s'il y a lieu :**  
\_\_\_\_\_

<sup>1 2 3</sup> Si des fonctions sont effectuées en surplus de la tâche celles-ci seront considérées comme du temps supplémentaire et seront rémunérées comme prévu (clauses 6-8.02 et 8-6.02 C)) **et ne sont pas incluses dans ce projet**

## 2. SIGNATURE DE L'ENTENTE PAR LES PERSONNES ENSEIGNANTES CONCERNÉES :

**Personne enseignante remplaçante :**

\_\_\_\_\_

Nom et prénom

- Je sais que ma participation à ce projet est **volontaire**;
- Je sais que je peux me retirer du projet en tout temps. Dans ce cas l'obligation prévue à la clause 5-1.13 C) s'appliquera;
- Je suis en accord avec les tâches qui sont proposées;
- J'accepte que ce projet **s'effectue en toute confidentialité**, sans jugement ni évaluation quant à ce qui se passe dans la dyade;
- Je sais que mon expérience continue de s'accumuler selon le contrat initialement octroyé.

**Personne enseignante en retour progressif :**

\_\_\_\_\_

Nom et prénom

- *La signature de la personne en retour progressif est nécessaire seulement si les choix **A** ou **B** ont été sélectionnés*
- Je sais que ma participation à ce projet est **volontaire**;
- Je sais que je peux me retirer du projet en tout temps. Dans ce cas l'obligation prévue à la clause 5-1.13 C) s'appliquera;
- Je suis en accord avec les tâches qui sont proposées (#1 et/ou #2 impliquant les deux personnes);
- J'accepte que ce projet **s'effectue en toute confidentialité**, sans jugement ni évaluation quant à ce qui se passe dans la dyade

# 7. Journée internationale des droits des femmes



# 7. Journée internationale des droits des femmes

## Collectif du 8 mars Thème 2025: Encore en lutte ! Vente d'épinglettes

Coût: 5\$

Organisme: *La rue des femmes*

Feuille de consignes: Étapes à suivre

### Épinglettes – Journée internationale des droits des femmes - 8 mars 2025 A2425-BD-24

#### CONSIGNES POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES :

Cette année, comme le bureau des délégués du mois de février aura lieu en mode virtuel, la vente annuelle et la distribution d'épinglettes à l'occasion de la « Journée internationale des droits des femmes », se feront de la façon suivante :

1. Aviser les enseignantes et les enseignants qui souhaitent commander une épinglette de vous remettre 5 \$ et d'indiquer leur nom sur la feuille de commande (au verso) d'ici le **mardi 11 février 2025**.
2. Faire parvenir la feuille de commande à L'APL par courriel ([227\\_lignery@aplcsq.net](mailto:227_lignery@aplcsq.net)) au plus tard le **mercredi 12 février 2025**, qu'il y ait ou non d'épinglettes à commander.
3. Conserver les 5\$ ainsi que votre copie de la feuille de commande.
4. Remettre les 5\$ à L'APL au plus tard le **vendredi 14 février** selon l'une des deux options suivantes:
  - **VIREMENT** : Faire un virement bancaire du montant total des ventes à : [virement@aplcsq.net](mailto:virement@aplcsq.net)
    - o Question de sécurité - Inscrire : **lignery (tout en minuscule)**
    - o Réponse - inscrire : **apl (tout en minuscule)**.
    - o Raison du virement ou boîte de messages - inscrire : **épinglettes**
  - **CHÈQUE OU ARGENT COMPTANT** : Faire un chèque ou rassembler le montant total des ventes et le poster ou le déposer au bureau de L'APL.  
(36 Boulevard Taschereau, CP 36, La Prairie, QC J5R 3Y1)
5. **Livraison des épinglettes** :  
Les épinglettes commandées et payées seront distribuées dans les écoles et les centres via le courrier APL dans la semaine du **17 février 2025**. Surveillez le courrier APL afin de pouvoir distribuer les épinglettes aux personnes qui les ont achetées **avant la semaine de Relâche** puisque le 8 mars sera le samedi de cette semaine !  
  
**Bon à savoir!**
  - ❖ L'épinglette est vendue 5 \$. Elle inclut un don de 2 \$ qui sera versé à l'organisme « [La rue des femmes](#) ». De plus, L'APL fera un don supplémentaire de 2 \$ par épinglette vendue. Ainsi, un total de 4 \$ par épinglette sera remis à l'organisme.
  - ❖ En achetant une épinglette, les enseignantes et les enseignants soutiennent l'organisme « [La rue des femmes](#) » qui, de son côté, aide les femmes en situation d'itinérance à reconstruire leur vie et à réintégrer la société.

**THÈME du 8 mars 2025 : Encore en lutte !** L'horloge se dérègle. Le temps avance, mais nos droits durement acquis peuvent reculer. Chaque grain de sable qui tombe nous rappelle que nous ne devons rien lâcher. La droite continue de monter, tout peut basculer. Toutefois, comme l'araignée résiliente qui tisse sa toile, on continue de construire un monde où personne n'est laissé derrière.

# 7. Journée internationale des droits des femmes

Je désire commander une épinglette pour venir en aide à l'organisme [La rue des Femmes](#), qui vient en aide aux femmes en situation d'itinérance ou en difficulté relationnelle.

Je sais que cette épinglette m'est vendue 5,00 \$, incluant un don de 2,00 \$ à l'organisme *La rue des Femmes* (son prix réel est de 3,00 \$).

De plus, pour chaque épinglette vendue, L'APL ajoutera 2,00 \$ qui sera versé à [La rue des Femmes](#) pour un don total de 4,00 \$.

**Au plus tard le 11 février**, j'inscris mon nom sur cette feuille pour que L'APL puisse commander le bon nombre d'épinglettes et je remets 5,00 \$ à ma personne déléguée. Mon épinglette sera livrée dans mon établissement dans la semaine du 17 février 2025.



Collectif 8 mars - Illustration : Chloé Biocca - Agence : Molotov.

## Comité d'action féministe

**Membres CÉ: Sylvie Ross & Chantal Primeau**

# 8. Informations

## 8. Informations

- A. Changement de date du BDD d'avril
  - **Maintenant le 9 avril** ~~retirer le 2 avril~~. Un nouveau calendrier est disponible
- B. Affectations 2025-2026
- C. Calendriers scolaires
- D. Résultats du 2<sup>e</sup> sondage de L'OPP
- E. Signature des cartes électroniques
- F. Rabais aux membres de L'APL
- G. Courier APL à venir

## 8. Information – B. Affectation 25-26

### A. Avant le 1<sup>e</sup> avril

- ✓ Demandes de congés
- ✓ Expression des préférences
- ✓ ...

### B. En Mars - Avril

- ✓ Mouvements préalables (GR vers LPP)
- ✓ Liste des enseignants **au 30 juin 2024** - ancienneté

### C. Fin avril – début mai

- ✓ Déclaration des effectifs (les enseignantes et enseignants sauront, par lettre, s'ils sont en surplus)

## 8. Information – B. Affectation 25-26

### D. Relo-école : 7 au 15 mai 2025

- ✓ à **L'APL** rencontre d'information champs 01-02-03 du primaire – 5 mai 2025
- ✓ à **L'APL** rencontre d'information tous les champs secondaire + 01 secondaire et l'ÉDA – 6 mai 2025

### E. Bassin Commission

- ✓ **Rencontre préparatoire** à L'APL **27 mai** pour tous avant le BC
- ✓ **Bassin centre de services** Au CSS **29 mai** - tous

## 8. Information – B. Affectation 25-26

### F. Affectation adultes (FP et EDA)

### G. Mutations :

- ✓ Le CSS procède entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin

### H. Affectation pour les E2 – ens réguliers à statut particuliers

- ✓ Plus de détails à suivre

## 8. Information – B. Affectation 25-26

### I. Affectation en août

- ✓ Rencontres d'information les **5 et 6 août** à **L'APL**
- ✓ Séances de choix de postes les **7 et 8 août** au **CSSDGS**

# 8. Information – B. Affectation 25-26

**À venir dans le courrier APL à compter de lundi**



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491  
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : [z27.lignery@aplcsg.net](mailto:z27.lignery@aplcsg.net)  
Site web : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)

Nous vous invitons à vous rendre sur le site de L'APL ([www.lignery.ca](http://www.lignery.ca)) sous la rubrique [Documents / Communiqués APL] afin de consulter les communiqués qui vous concernent.

Communiqué #10	
<p><b>Personnel enseignant régulier temps plein</b> (permanent ou en voie de permanence)</p> <p>*** Attention, seules les personnes <b>ayant acquis</b> leur permanence et qui ne sont pas en disponibilité peuvent demander un <b>congé à traitement différé</b></p> <p><b>VEUILLEZ SIGNALER VOTRE INTENTION AU PLUS TARD LE 31 MARS 2024</b></p>	<p><b>CONGÉS</b></p> <p><b>Sans traitement à temps plein</b> (pour les personnes ayant complété une année de service au 30 juin)</p> <p><b>Sans traitement à temps plein pour une partie d'année</b> (pour les personnes ayant complété une année de service au 30 juin)</p> <p><b>Sans traitement à temps partiel</b> (pour les personnes ayant complété une année de service au 30 juin)</p> <p><b>à traitement différé</b> (pour les personnes qui ont acquis leur permanence et qui ne sont pas en disponibilité)</p> <p>Comment faire sa demande ?</p>

Communiqué #11	
<p><b>Personne participante au RREGOP</b>, éligible à la retraite à la fin de l'entente.</p> <p><b>VEUILLEZ SIGNALER VOTRE INTENTION AU PLUS TARD LE 31 MARS 2024</b></p>	<p><b>Retraite progressive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande initiale</li> <li>- Modification de pourcentage de retraite progressive</li> </ul> <p>Comment faire sa demande ?</p>

Communiqué #12	
<p><b>Personnel enseignant régulier temps plein</b> (permanent ou en voie de permanence)</p> <p><b>VEUILLEZ SIGNALER VOTRE INTENTION AU PLUS TARD LE 31 MARS 2024</b></p>	<p>Mutation</p> <p>Changement école/centre</p> <p>Changement de discipline (matière)</p> <p>Changement de : - champ - sous-spécialité - spécialité</p> <p>Comment faire sa demande ?</p>

Communiqué #13	
<p><b>Personnes enseignantes légalement qualifiées</b> (brevet, permis probatoire, autorisation provisoire):</p> <p>A. qui prévoient (espèrent) être inscrits sur la liste de priorité au 30 juin 2024;</p> <p>B. déjà inscrits sur la liste de priorité d'emploi qui souhaitent modifier leur inscription</p> <p><b>VEUILLEZ SIGNALER VOTRE INTENTION AU PLUS TARD LE 31 MARS 2024</b></p>	<p><b>Liste de priorité d'emploi (secteur jeunes)</b></p> <p>A. Discipline d'inscription sur la liste de priorité d'emploi</p> <p>B. Changement de discipline d'inscription sur la liste de priorité d'emploi</p> <p>Comment faire sa demande ?</p>

Communiqué #14	
<p><b>Personnes enseignantes :</b></p> <p>A. qui prévoient (espèrent) être inscrits sur la liste de rappel au 30 juin 2024;</p> <p>B. déjà inscrits sur la liste de rappel qui souhaitent modifier leur inscription</p> <p><b>VEUILLEZ SIGNALER VOTRE INTENTION AU PLUS TARD LE 31 MARS 2024</b></p>	<p><b>Liste de rappel (FP et EDA)</b></p> <p>A. Spécialité ou sous-spécialité d'inscription sur la liste de rappel</p> <p>B. Changement de spécialité ou de sous-spécialité d'inscription sur la liste de rappel</p> <p>Comment faire sa demande ?</p>

# 8. Informations – C. Calendriers scolaires

[www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) → [ Convention et droits / Calendriers scolaires ]

## Calendriers scolaires et répartition des 200 jours pour le secteur des jeunes

2025-2026

[Secteur Jeunes – Calendrier 200 jours](#)

[Centre d'éducation des adultes](#)

[CFPL](#)

[EFPC](#)



## 8. Informations – D. Résultats du 2<sup>e</sup> sondage de l’OPP

### L'évaluation des apprentissages

Dans le tourbillon entourant le premier bulletin, la FSE-CSQ a lancé en novembre 2024 un deuxième court sondage, portant celui-ci sur **l'évaluation des apprentissages**, un enjeu qui a des effets sur les conditions d'enseignement et les conditions d'apprentissage des élèves.

Avec les données recueillies, la FSE-CSQ portera la voix des enseignantes et enseignants dans le discours public et auprès des décideurs. Ainsi outillée, elle pourra aussi proposer des solutions pour améliorer le quotidien du personnel enseignant.

**9 615 enseignantes et enseignants** se sont prononcés. Voici les faits saillants de cette consultation.

**237 personnes**  
**enseignantes de L'APL**  
**se sont exprimées.**

**Offensive  
Professionnelle et  
Pédagogique**

**RÉSULTATS**

**La FSE-CSQ vous consulte**

L'évaluation des  
apprentissages  
au secteur des jeunes

60% 100% C  
Développement  
adéquat A

**Nos profs,  
NOTRE DEVOIR.**

CSQ  
Contrôle des syndicats  
du Québec

FSE  
FÉDÉRATION  
DES SYNDICATS  
DE L'ENSEIGNEMENT  
CSQ

## 8. Informations –

### D. Résultats du 2<sup>e</sup> sondage de l'OPP

**À L'APL :  
91,6 %**

**89%** de nos membres sont  
favorables à produire  
annuellement deux  
bulletins au lieu de trois

3 BULLETINS	2 BULLETINS
	

## 8. Informations – D. Résultats du 2<sup>e</sup> sondage de l'OPP

À L'APL :

78,9 %

=

Plus de

2/3

**2 enseignants sur 3 sont  
d'avis que le temps  
consacré à l'évaluation nuit  
aux apprentissages des  
élèves**

**Cette proportion augmente à  
82 %  
au primaire**



## 8. Informations – D. Résultats du 2<sup>e</sup> sondage de l'OPP

Advenant une **DIMINUTION**  
du nombre de bulletins :

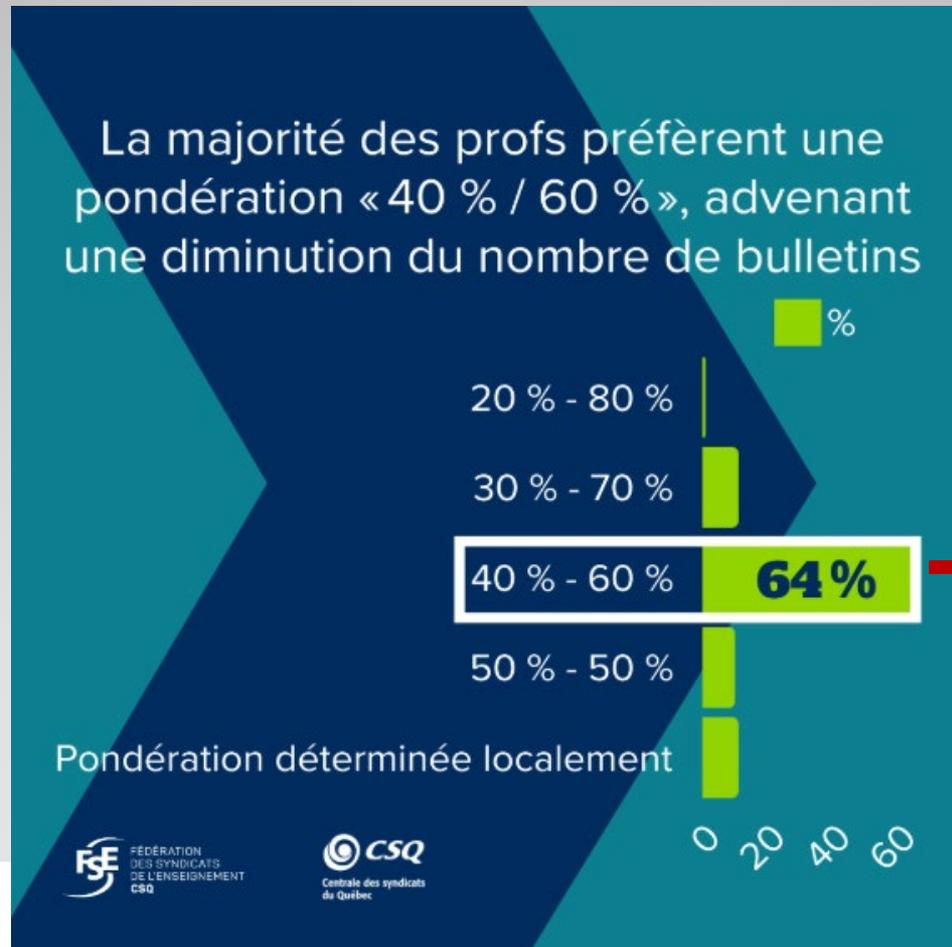
➤ **92 %** des enseignants  
souhaitent maintenir une  
première communication

**MAIS**

➤ **58 %** des enseignants  
souhaitent la repousser à la  
mi-novembre

➔ **À L'APL :  
68,4 %**

## 8. Informations – D. Résultats du 2<sup>e</sup> sondage de l'OPP



À L'APL :  
67,0 %

## 8. Informations –



**IMPORTANT**

### E. Signature des cartes électroniques

Il nous manque toujours un très grand nombre de signatures : Nous avons besoin d'un coup de main de votre part !

➡ Récupérer le courriel avec la liste des personnes enseignantes à rejoindre.

➡ Compléter la colonne « *Remarques* » de la liste remise en y inscrivant certaines précisions.

## 8. Informations – E. Signature des cartes électroniques

Vignettes  
à  
imprimer:



Avez-vous signé votre carte de  
membre électronique ?  
Complétez le formulaire et recevez  
votre invitation !

IMPORTANT

Accédez au formulaire : [www.lignery.ca](http://www.lignery.ca) [Via syndicale /  
Devenir membre]

Retourner la liste vérifiée et annotée par courriel  
**au plus tard le vendredi 31 janvier 2025.**

# 8. Informations – F. Rabais aux membres de L'APL



INSCRIPTIONS

Consultations/Sondages

Devenir membre

Assurance-emploi

Rabais aux membres

Extranet FSE



Vie syndicale ▾

Conventions et droits ▾

Publications ▾

Comités ▾

Documents ▾

# 8. Informations –

## F. Rabais aux membres de L'APL

Si devenir membre de L'APL  
*c'est participer de plein droit  
aux décisions, agir  
collectivement sur nos  
conditions de travail, travailler  
à la promotion de notre  
profession ...*

*... c'est aussi profiter de  
rabais auprès des  
commerçants de notre  
région.*

*Ces rabais sont strictement réservés aux membres de L'Association  
des professeurs de Lignery (CSQ) sur présentation de la carte de  
membre.*

### Assurances

Cellulaire

- Telus
- Rogers

### Grands explorateurs

Hébergement – Montréal

Hébergement – Québec

Hébergement – Autres villes

### Immobilier

- DuProprio accompagne ses clients dans la vente de leur propriété :  
<https://duproprio.com/fr-ca/csq>
- Réno-Assistance réfère des entrepreneurs en rénovation vérifiés en 53 points et accompagne les propriétaires dans leurs projets :  
<https://www.renoassistance.ca>

IRIS (Lunetterie, examen de la vue, chirurgie au laser)  
PROGRAMME AVANTAGES IRIS

### Transport

- Location de voiture
- Train

### Divers



**L'ÉQUIPEUR**

**Michael's**  
Tout pour vos projets créatifs



# 8. Informations –

## F. Rabais aux membres de L'APL

À l'occasion de la reprise de ses activités 7 jours sur 7 (et du retour des déjeuners 🥳), Le restaurant Paolo Gattuso offre un rabais aux membres de L'APL **jusqu'au 28 février 2025**

❖ Sur présentation de la carte de membre de L'APL

### Restaurant Paolo Gattuso

Rabais de 15% pour les membres de L'APL,  
jusqu'au 28 février 2025  
sur les déjeuners et le menu midi



## 8. Informations – G. Courrier APL à venir

- 27 janvier notamment
  - Communiqués APL # « 8 à 12 » regroupés
  - Les Nouvelles APL de janvier
  - La feuille de commande pour les épinglettes
- Semaine du 17 février
  - Livraison des épinglettes

# 9. Questions diverses

a)

# 10. Nouvelles de mon milieu

**Merci et bonne  
soirée!**



**L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS  
DE LIGNERY (CSQ)**